

# PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RÉHABILITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT

#### COMMUNES DE SAINTE-VERGE ET DE THOUARS

En application de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2025, il sera procédé du **mardi 13 mai 2025 9h00 au vendredi 6 juin 2025 12h00**, soit pendant 25 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Sainte-Verge et Thouars, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du Code de l'environnement relative à la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Thouars Sainte-Verge.

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairies de Sainte-Verge et Thouars, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Sainte-Verge, siège de l'enquête, 2 rue de la Mairie – 79 100 SAINTE-VERGE. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « *Réhabilitation station de traitement Thouars Sainte-Verge* » à l'adresse mél suivante : [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Toutes les observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/SAINTE-VERGE>

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/THOUARS>

Ainsi que le dossier d'enquête publique, constitué conformément aux dispositions du Code de l'environnement, comportant notamment la demande d'autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement et un résumé non technique.

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Matthieu HOLTTHOF, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, le préfet des Deux-Sèvres transfèrera sans délai la poursuite de l'enquête publique à Monsieur Pierre GUILLON désigné par le président du tribunal administratif de Poitiers, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairies de Sainte-Verge et Thouars aux jours et heures suivants :

- mardi 13 mai 2025 de 9 heures à 12 heures, à la mairie de Sainte-Verge,
- mercredi 21 mai 2025 de 14 heures à 17 heures, à la mairie de Thouars,
- mercredi 28 mai 2025 de 9 heures à 12 heures, à la mairie de Sainte-Verge,
- vendredi 6 juin 2025 de 9 heures à 12 heures, à la mairie de Sainte-Verge.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de la coordination et du soutien interministériels – Bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet des Deux-Sèvres statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du Code de l'environnement relative à la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Thouars Sainte Verge, présentée par la communauté de communes du thouarsais.

Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de M. Ghilas YAKOUBEN – Chef de projet assainissement – Communauté de communes du Thouarsais – [assainissement@thouars-communaute.fr](mailto:assainissement@thouars-communaute.fr) (05 49 66 76 36).